

L'intégration dans les Amériques

**Les Notes d'information de
l'Observatoire des Amériques**

**Le marché commun
de la Communauté du bassin des Caraïbes**

Anne Duhamel et Jean-Paul Calero

Dernière mise à jour :
24 février 2003

La Communauté du bassin des Caraïbes¹ (CARICOM) est actuellement composée de 15 membres : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti (qui n'est pas encore tout à fait un membre), la Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et le Suriname. Elle est régie par le Traité de Chaguaramas et son Annexe sur le Marché commun, le Marché commun des Caraïbes n'étant qu'une des composantes du CARICOM. Ainsi, les Bahamas sont membres de la Communauté sans pour autant faire partie du Marché commun. Tous les membres ont comme langue commune l'anglais et partagent des traditions historiques et institutionnelles communes, à l'exception du Suriname (qui s'est incorporé au CARICOM en février 1995 et dont la langue et les institutions sont d'origine néerlandaise) et d'Haïti (dont la langue et les institutions sont d'origine française et créole). Le CARICOM compte aussi plusieurs pays observateurs et membres associés². En 1999, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) comptait au total 5,9 millions d'habitants. Le produit intérieur brut réel (PIB réel) s'élevait à 17,7 milliards de \$US alors que le PIB par habitant atteignait de 2991 \$US par habitant. Les exportations totales du CARICOM ont atteint 7,5 milliards de \$US en 1998. Sa population représente 1,2%, son territoire 2,1% et son PIB 2,1% du total de l'Amérique latine et des Caraïbes³. Une des caractéristiques de ce regroupement est qu'il est parmi les plus grands en termes de membership mais aussi parmi les plus petits en termes économiques et géographiques. Et, contrairement à bien d'autres projets d'intégration, le CARICOM jouit d'une longue tradition de coopération en matière de politique étrangère, de santé, d'éducation et des questions touchant le développement.

Les économies des pays membres sont peut-être petites mais néanmoins, elles présentent de grandes différences quant à leur taille, leur population et leur degré de développement. Par exemple, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago représentent 60% de la population et 50% du PIB du CARICOM, tandis que la Guyane et le Suriname comprennent 80% du territoire de la Communauté. Ces deux derniers pays sont, avec le Belize, les seuls pays continentaux du CARICOM, les autres associés étant des îles. La Barbade, la Guyane, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et le Suriname sont considérés formellement par le traité de Chaguaramas comme des « pays plus développés ». Le reste des membres, sauf les Bahamas, sont catégorisés « moins développés ». Cette distinction a été rendue nécessaire dans la mesure où l'un des objectifs la Communauté est de partager de façon équitable les bénéfices de l'intégration en prenant en compte des nécessités spécifiques des pays moins développés. Par ailleurs, tous les pays moins développés, à l'exception du Belize, sont membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale : OECO (Organization of the East Caribbean States : OECS)⁴, une organisation qui a pour objectif de promouvoir la coopération, la solidarité et l'unité entre les membres afin de permettre un développement semblable à celui des pays plus développés de la Caraïbe. Les pays de l'OECO ont une monnaie commune administrée par une banque centrale commune, la

¹ <http://www.caricom.org>

² Parmi les pays observateurs il y a : Aruba, les Bermudes, les îles Cayman (ou Caïmans), la Colombie, la République dominicaine, le Mexique, les Antilles néerlandaises, Porto Rico et le Venezuela. Et, parmi les membres associés il y a : Anguilla, les Îles Vierges et Turks-et-Caïcos.

³ Selon les chiffres de la BID dans SELA, *Guía de la Integración : Comunidad del Caribe (CARICOM)*, 2001, <http://sela2.sela.org/WM2/WM10.asp?menu=1&url=http://www.lanic.utexas.edu/~sela/AA2K1/ESP/docs/Integra/SPDi5-01/portada.htm>

comprend seulement : les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Guyane, la Jamaïque, le Suriname et Trinidad y Tobago.

⁴ Créée le 18 juin 1981 avec le Traité de Basseterre, cette organisation regroupe Antigua et Barbuda, la Dominique, la Grenade, Montserrat, St-Kitts-et-Nevis, Ste-Lucie et St-Vincent-les-Grenadines. Les Îles Vierges et Anguilla sont des membres associés. <http://www.caribisles.org/>

Eastern Caribbean Central Bank⁵. À l'instar des autres projets d'intégration de la région, le CARICOM a connu une période de stagnation durant les années 80 pour connaître ensuite une période de revitalisation durant les années 90. Ainsi, au niveau du marché interne du CARICOM, les exportations intra-régionales sont passées de 1,37 milliards de \$EC (\$ de l'OECD) en 1990 à 3,32 milliards de \$EC en 2000. Les importations intra-régionales, en proportion des importations totales, sont passées de 10 % en moyenne de 1990 à 1997 à 12,3 % en 1999 pour baisser à 11,1 % en 2000. Les exportations domestiques intra-régionales, en proportion du total des exportations domestiques, sont passées 14,9 % en 1995 à 19,6 % en 1998 pour baisser légèrement à 19,1 % en 2000. On pourra noter aussi une forte augmentation des investissements directs étrangers au CARICOM de 448 millions de \$US en 1990 à 1,6 milliards de \$US en 1997.

Les origines...

La mer des Caraïbes couvre une vaste zone géographique. Elle sert de lien à plusieurs petits États insulaires qui ont en commun un milieu physique – climat, ressources, production – mais qui diffèrent énormément de par leur expérience historique. Les anciennes allégeances coloniales ont aussi laissé leur marque sur la langue, la culture et l'économie de chacun des États de cette région. Ajoutons à ceci la rareté des ressources naturelles, l'étroitesse des marchés internes et le manque chronique de capitaux et de technologie, ainsi que le faible niveau de développement.

L'expérience de la coopération acquise au sein du Commonwealth et le rôle joué par la Grande-Bretagne allaient avoir pour résultat, en 1958, le regroupement au sein d'une fédération, la Fédération des Indes Occidentales (West Indies Federation)⁸, qui réunit les petits États insulaires anglophones. Bien que de courte durée (quatre ans⁹), cette Fédération allait déboucher sur la signature d'abord, en juillet 1965 du Traité de Dickenson Bay créant l'Association de libre-échange des Caraïbes¹⁰, mieux connue sous son appellation anglaise de Caribbean Free Trade Association (CARIFTA); puis, en 1968 du Traité de Antigua (signé à St Johns, Antigua) qui incluait Anguilla, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, St-Kitts-et-Nevis, Ste-Lucie, Montserrat, St-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago au CARIFTA.

Le but premier de cette association était de créer une zone de libre-échange. Elle reconnaît cependant les inégalités de développement entre les pays membres, accordant certains traitements préférentiels aux pays les moins favorisés. CARIFTA a été plus radicale que les autres schémas d'intégration qui verront le jour par la suite dans les Amériques puisque tous les tarifs furent abolis dès l'entrée en vigueur du traité, exception faite cependant de quelques produits considérés comme sensibles. Au fil des années, s'ajouta à cet objectif commercial celui

⁵ <http://www.eccb-centralbank.org>

⁶ <http://www.caricom.org/CCARISTats/Files/Publications/IntraTrade.pdf> :

CARICOM'S Intra regional Trade volume 1, Caricom Secretariat, Novembre 2002

⁷ Voir le Tableau II en annexe.

⁸ Une Fédération de 10 États membres formée sous les auspices de l'Angleterre.

⁹ La Fédération a échoué lorsque la Jamaïque et Trinité-et-Tobago obtinrent leur indépendance et s'en retirèrent en 1962. Malgré cet échec, des institutions ayant vu le jour sous la Fédération, perdurent toujours aujourd'hui telles que l'Université des Indes Occidentales (University of West Indies (UWI)) et le Regional Shipping Council.

¹⁰ Le Traité de Dickenson Bay a été ratifié par Antigua-et-Barbuda, les Barbades et la Guyane.

de la coordination des politiques dans les domaines du transport, du financement, du développement industriel et régional, ainsi que de la collecte de données statistiques.

Le marché commun des Caraïbes

L'extension des objectifs amena les pays membres à réorganiser l'Association (CARIFTA), pour finalement lui substituer le Marché Commun des Caraïbes ou, en anglais, Caribbean Common Market (CARICOM). Le CARIFTA devint en effet très rapidement désuet lorsque la Barbade, la Guyane, la Jamaïque, et Trinité-et-Tobago signèrent, le 4 juillet 1973, le Traité de Chaguaramas¹¹ devant créer la Communauté des Caraïbes. Le nouveau traité, signé à Port-of-Spain, à la Trinité, le 4 juillet 1973, devint effectif le 1er août 1973. Les objectifs de la Communauté des Caraïbes étaient très ambitieux. Le Traité de Chaguaramas devait définir un plan d'action autour de trois axes :

- 1) Renforcer la coordination et la réglementation des relations économiques et commerciales entre les membres; et ce, dans la perspective d'un développement équilibré ;
- 2) renforcer l'intégration économique des pays de la région ; et,
- 3) établir des mécanismes de coopération communs pour les relations avec les pays tiers.

Bien que le marché commun soit une partie intégrante du projet d'intégration du CARICOM, il a une identité juridique séparée. Il fut donc possible pour les Bahamas de devenir membre de la Communauté en 1983, sans pour autant adhérer au marché commun.

Le Traité de Chaguaramas¹² distingue deux groupes de pays : les pays dits «développés», soit la Barbade, la Guyane, la Jamaïque, et Trinité-et-Tobago ; et les autres pays considérés comme moins développés. Une corporation d'investissement fut aussi créée et un tarif extérieur commun devait être adopté. Au chapitre de la coordination des politiques, il était prévu de coordonner les efforts dans les domaines de l'éducation, de la santé, du transport et, dans une moindre mesure, de la recherche.

En 1981, les îles de la Caraïbe orientale décidèrent de créer l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS), la nouvelle organisation venant remplacer la West Indies States Association (WISA)¹³. Cette organisation coordonne les stratégies de développement des États

¹¹ <http://www.caricom.org/treaty.html>

¹² <http://www.caricom.org/treaty.html>

¹³ Après la dissolution de la Fédération des Indes Occidentales, deux entités furent créées : la West Indies Association : WISA (en 1966) établie pour « administer such common services of the participating territories and to perform such other functions as may be agreed upon from time to time » (OECS, <http://www.caribisles.org>); et le Eastern Caribbean Common Market : ECCM (en 1968) qui visait : « to promote a harmonious and equitable development of the Eastern Caribbean sub-region » (OECS, <http://www.caribisles.org>). Les îles gagnant leur indépendance de l'Angleterre, la nécessité de la mise en place d'une entité davantage capable d'orienter le développement de la Caraïbe orientale se fit sentir. C'est alors qu'apparut l'OECS. Le Secrétariat du WISA devint le Secrétariat central de l'OECS et le ECCM, le Secrétariat des Affaires économiques (maintenant fusionné avec le Secrétariat central). Les fonctions de l'Organisation telles que décrites dans le traité constitutif, le Traité de Basseterre sont: « to promote co-operation among the Member States and at the regional and international level; to promote unity and solidarity among the Member States and to defend their sovereignty, territorial integrity and independence; to assist the Member States in the realisation of their obligations and responsibilities to the international community with due regard to the role of the international law as a standard of conduct in their relationships; to seek to achieve the fullest possible level of harmonisation of foreign policy among the Member States; to seek to adopt, as far as

membres et fournit un cadre permettant une coopération dans les domaines économique, de politique étrangère et de défense. Elle a été créée en vue d'améliorer le sort des îles plus pauvres, des études ayant démontré que le processus d'intégration profitait surtout aux grandes îles (particulièrement à la Jamaïque et à Trinité-et-Tobago) au détriment des plus petites.

Le bilan de la Communauté économique des Caraïbes est très mitigé. Avec la libéralisation des échanges, le commerce intra-régional devait progresser dans un premier temps, passant de 7,3 % des exportations totales en 1970 à 13,1 % en 1983 ; au cours des années subséquentes, celui-ci devait cependant diminuer considérablement, au point de ne plus représenter, en 1992, que 6 % des exportations totales, un pourcentage inférieur à ce qu'il était il y a un peu plus de vingt ans. Il faut par ailleurs noter que le tarif extérieur commun n'a jamais vu le jour et que, confronté aux difficultés financières, le mécanisme multilatéral de compensation dut suspendre ses opérations en 1983.

En dépit de ce bilan, en février 1986 le gouvernement canadien annonce la création du CARIBCAN (Caribbean-Canada Trade Agreement)¹⁴ un programme de commerce, d'investissement et de coopération industrielle destiné aux pays du Commonwealth caribéen. Cet accord, en vigueur depuis juin 1986, consiste en l'extension unilatérale des préférences douanières (preferential duty-free) d'accès au marché canadien pour la presque totalité des importations en provenance de ce groupe de pays.

L'Association des États de la Caraïbe

Les obstacles à l'intégration sont nombreux dans la région : le degré de développement des pays est relativement peu avancé, les moyens de communication entre les pays sont peu développés, leurs économies sont tributaires de l'agriculture et du tourisme, plusieurs facteurs externes échappent à leur contrôle, notamment les prix des produits de base, etc. Par ailleurs, même si à plusieurs reprises, en 1988 et en 1991 notamment, les pays de la Communauté des Caraïbes ont eu l'occasion de réaffirmer leur attachement à leur organisation, les objectifs nationaux ont eu tendance à prendre le pas sur les objectifs régionaux. Enfin, il convient de noter que le programme présenté unilatéralement en mai 1982 par le président des États-Unis, Ronald Reagan, l'Initiative du bassin des Caraïbes (Caribbean Basin Initiative (CBI)), programme qui devait être entériné l'année suivante par le Congrès (*Caribbean Basin Economic Recovery Act*)¹⁵, est venu modifier considérablement les données du problème. Le programme s'adressait en effet à l'ensemble des pays dont les côtes bordent la mer des Caraïbes (24 pays en tout), soit non seulement les pays de la Communauté des Caraïbes, mais aussi les quatre pays du Marché commun centraméricain ainsi que sept autres pays qui ne faisaient jusque là partie d'aucune entente économique, notamment le Panama et la République dominicaine. En étaient exclus, bien entendu, Cuba et le Nicaragua, mais aussi d'autres pays comme Porto-Rico et la Colombie. La pierre angulaire de ce programme est l'exemption des droits de douane pour tous les produits entrant aux États-Unis en provenance des pays de la région. Bien que ce programme eut certaines retombées économiques pour les pays concernés, il en a résulté trois choses : une

possible, common positions on the international issues and to establish and to maintain wherever possible, arrangements for joint overseas representation and/or common services; to promote economic integration among the Member States; to pursue these purposes through its respective institutions by discussion of questions of common concern and by agreement and common action » (OECS, <http://www.caribisles.org>).

¹⁴ <http://www.cca-adrc.gc.ca/E/pub/cm/d1145ed/1145ed.html>

¹⁵ <http://www.ustr.gov/regions/whemisphere/camerica/regional.shtml>

pénétration accrue, et ce de manière notable, des marchandises et des investissements américains dans la région ; un étouffement des projets d'intégration, tant dans les Caraïbes qu'en Amérique centrale ; et la mise en place d'un modèle d'intégration des pays de la région aux États-Unis qui devait être repris et élargi par la suite, en juin 1990, avec l'Initiative pour les Amériques.

Par la suite, le 24 juillet 1994, les vingt cinq pays du Bassin des Caraïbes, y compris Cuba et le Mexique, ont signé à Cartagène (Colombie), un Traité¹⁶ créant l'Association des États de la Caraïbe (Association of Caribbean States (ACS))¹⁷ regroupant 25 pays¹⁸ du bassin des Caraïbes (i.e. tous les membres du CARIFORUM¹⁹, du Marché commun centraméricain et du Groupe des Trois (Colombie, Mexique et Venezuela), le Panama et Cuba). Parmi les objectifs visés par la nouvelle Association, notons la mise en place de structures intergouvernementales de concertation, de consultation et de coopération dont le mandat sera de promouvoir la création d'un espace économique large pour le commerce et les investissements, et de favoriser la collaboration entre les pays concernés sur les plans culturel, scientifique, politique et technologique. L'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, l'Équateur, l'Égypte, l'Inde, l'Italie, les Pays Bas (en regard d'Aruba), le Maroc, le Pérou, la Russie, le République de Corée et l'Espagne agissent au sein de l'Association à titre d'observateurs²⁰. Et, Aruba, la France (en regard de la Guyane française, la Guadeloupe et la Martinique) et les Antilles néerlandaises y occupent le statut de membres associés. C'est aussi lors de cette rencontre du 24 juillet que fut signé le traité de libre-échange entre le CARICOM et la Colombie²¹. Ce traité est entré en vigueur pour un premier groupe de biens le premier janvier 1995. Il s'appliquera à un second groupe de biens à partir de 1999. Il en appelle à l'établissement graduel de la réciprocité entre la Colombie et les pays «plus développés» du CARICOM (Barbades, Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago). Une révision du traité négociée en 1998, engage ces pays à l'élimination graduelle des tarifs douaniers sur les produits mentionnés dans le traité.

Les années 1990

Les années 90 ont été riches en événements. En plus de la signature du traité de libre-échange entre le CARICOM et la Colombie, les membres de la Communauté ratifièrent un accord préférentiel de libre-échange avec le Venezuela²² le 13 octobre 1992 et avec la République dominicaine²³ le 22 août 1998. Ce dernier accord, qui entrera en pleine fonction en 2005, a pour objectif la libéralisation progressive des échanges et l'amélioration de la coopération dans les domaines agricole, minier, de l'industrie, de la construction, des transports, des télécommunications, de la finance, de l'assurance, du marché des capitaux, des services

¹⁶ http://www.sice.oas.org/GEN_COOP/ACSTOC.asp

¹⁷ <http://www.acs-aec.org/>

¹⁸ On compte parmi les membres de l'ACS : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, la République dominicaine, le Salvador, la Grenade, le Guatemala, la Guyane, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, St-Kitts-et-Nevis, Ste-Lucie, St-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, Trinité-et-Tobago et le Venezuela.

¹⁹ Voir lexique.

²⁰ Les organisations observatrices sont : le CARICOM, le SELA (Système latino-américain d'intégration économique) <http://sela2.sela.org>, le SICA (Système d'intégration centraméricaine <http://www.sicanet.org.sv/>) et le SIECA (Secrétariat général permanent d'intégration économique centraméricaine <http://www.sieca.org.gt>)

²¹ <http://www.sice.oas.org/trade/caricome.asp>

²² <http://www.sice.oas.org/trade/carivex.asp>

²³ Caricom Press release, http://www.caricom.org/pres70_98.htm

professionnels et de la science et technologie. Cet accord se démarque des deux autres signés avec le Venezuela et la Colombie. Il se fonde sur le modèle de l'ALENA tout en différant sur un point : la République dominicaine et les pays les «plus développés» du CARICOM y sont dans l'obligation d'éliminer leurs tarifs tandis que les pays «moins développés» ne le sont pas. Un accord spécial de coopération a également été conclu avec l'ASC le 13 novembre 1997²⁴. On cherche par cette entente à renforcer les relations entre les deux entités et à améliorer l'échange d'information : «*countries should cooperate no matter their historical background. We are all a part of the same community of nations*» dira à l'occasion le Dr Simon Molina Duarte secrétaire général de l'ASC. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette rencontre qu'on accorda au CARICOM le statut d'observateur au sein de l'ASC. La République Dominicaine tente aussi d'établir une alliance stratégique entre plusieurs pays de la région de manière à faire front commun face à la ZLEA. Après avoir signé un accord de libre échange en septembre 1998 avec le CARICOM, le pays a signé la même année un autre accord de libre échange avec le Marché Commun Centre Américain²⁵. L'idée de faire une alliance stratégique entre les pays et groupes suivants : le CARICOM, Haïti, Panama, la République Dominicaine, et les pays d'Amérique centrale regroupés dans le MCCA a été lancée par le directeur des affaires économiques de l'Association des États de la Caraïbe, Miguel Ceara Hatton²⁶. Comme le souligne Andrés Serbin dans un article paru dans la revue *Nueva Sociedad* édité fin 1999, les relations politiques et économique-commerciales entre le CARICOM et l'Amérique latine étaient jusqu'au milieu des années 90 presque inexistantes et leurs développements pourraient ouvrir de nouvelles avenues²⁷. Mais depuis fin 1998, il n'y a eu aucun développement à cet effet. En 1998, un mois après la conclusion de l'accord de libre-échange avec la République dominicaine, un accord de coopération a été ratifié avec l'Argentine.

²⁴ Caricom Press release : <http://www.caricom.org/pres93.htm>.

²⁵ <http://www.gric.uqam.ca/MCCA.htm>

²⁶ Voir CAROIT, Jean-Michel, « Miguel Ceara Hatton : une seule Caraïbe », Bilan du Monde économique et social, Édition 1997, Le Monde, p.75 et aussi le Bulletin de l'PAEC vol 1 n07, pp.3-4)

²⁷ SERBIN, Andres, « El Caribe y la integracion continental », *Nueva Sociedad*, Juillet-Août 1999, p.112

Outre la signature de ces accords, des mesures ont été prises afin de faire avancer le projet de consolidation du marché commun du CARICOM (CARICOM Single Market and Economy (CSME))²⁸. Une redéfinition des organes et des institutions du CARICOM a été entreprise depuis 1997, modifiant le traité constitutif du CARICOM, le Traité de Chaguaramas. Sept protocoles ont été adoptés :

- a) Le Protocole I qui est venu établir²⁹:
 - I. La Charte de la société civile du CARICOM³⁰
 - II. L'Accord sur l'établissement d'une Assemblée des parlementaires de la Communauté de la Caraïbe (Assembly of Caribbean Community Parliamentarians (ACCP))³¹
 - III. L'Accord sur la sécurité sociale³²
- b) Le Protocole II sur l'establishment, les services et le capital³³
- c) Le Protocole III sur l'industrie³⁴
- d) Le Protocole IV sur le commerce³⁵
- e) Le Protocole V sur l'agriculture³⁶
- f) Le Protocole VI sur le transport³⁷
- g) Le Protocole VII sur les États, les régions et les secteurs moins favorisés³⁸

Le CARICOM : d'une position commune à une intégration en profondeur

La décennie 90 aura aussi permis au CARICOM de développer une stratégie commune entre ses membres au niveau multilatéral. La *Caribbean Regional Negotiation Machinery* (CRNM), lors de la rencontre ministérielle de l'OMC à Seattle en Novembre-Décembre 1999, visait les quatre éléments suivants³⁹ :

- Un statut spécial ou différentiel pour les pays en voie de développement dans l'objectif d'obtenir des protections pour certains secteurs sensibles (particulièrement l'agriculture : grains, lait, blé, sucre) et la sauvegarde d'accords préférentiels ;
- Protéger toutes décisions visant à ouvrir des marchés pour des biens et services non traditionnels ;
- Appuyer toute initiative en faveur d'une plus grande déréglementation dans le commerce mondial et ce, avec l'objectif, de renforcer les importations non traditionnelles ;
- Obtenir un statut spécial et différentiel pour les petites économies.

²⁸ <http://www.caricom.org/singlemarket.htm>

²⁹ <http://www.caricom.org/protoc1.html>

³⁰ <http://www.caricom.org/CHARTER.html>

³¹ <http://www.caricom.org/accp.htm>

³² <http://www.caricom.org/socsec.htm>

³³ <http://www.caricom.org/protoc2.htm>

³⁴ <http://www.caricom.org/protoc3.htm>

³⁵ <http://www.caricom.org/protocolIV.htm>

³⁶ <http://www.caricom.org/protoc5.htm>

³⁷ <http://www.caricom.org/protocolVI.htm>

³⁸ <http://www.caricom.org/protocolVII.htm>

³⁹ MCINTYRE, Arnold, « CARICOM at WTO », *Social and Economic Studies*, 49 :1 , 2000

Plus récemment, les membres du CARICOM ont été secoué par un rapport de l'OCDE, présenté le 26 juin 2000, sur le blanchiment d'argent et les centres financiers *offshore*⁴⁰. Plusieurs pays du CARICOM ont été inscrits dans la liste des pays non coopératifs montée par le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent de l'OCDE). Le CARICOM a répondu à ce rapport en formant un groupe, le Caribbean Association of Regulators of International Business (CARIB), visant à établir une stratégie articulée face à ce que l'organisation considère de *continued attacks on region's offshore sector by G7 through three agencies it has created*⁴¹. Le rapport du GAFI⁴² qualifiant plusieurs membres du CARICOM de juridiction non compétitive face au blanchiment d'argent a inquiété l'organisation. Ce secteur est, avec le tourisme, un gros moteur économique dans la région et est un avantage comparatif important selon certains analystes⁴³. La question de la légitimité de la réglementation et la possibilité d'une défense juridique sont sur la table⁴⁴.

Les années 90 ont donné un second souffle au CARICOM mais plusieurs réformes en vue de permettre une intégration économique en profondeur devront être appliquées. A cet égard, il faut noter que l'intégration monétaire au sein des pays membres du CARICOM semble prendre du retard. L'Organisation des États de l'Est des Caraïbes, la Barbade et le Belize devaient partager une monnaie commune à la fin de l'année 1997, mais il n'en fut rien⁴⁵. Ce premier pas devait permettre par la suite la création d'une institution monétaire commune à ce groupe de pays. La forte volatilité de certaines monnaies des pays membres du CARICOM (dont le dollars de Trinidad) ainsi que le processus d'intégration monétaire favorisé par le CARICOM semble poser problème⁴⁶.

Au niveau douanier, l'intégration se poursuit. Le programme CET (Common External Tariff) découlant du Protocole IV du Traité de Chaguaramas sur la politique commerciale visait la réduction des tarifs douaniers d'un maximum de 30 à 20 %. Le programme qui n'a pas été appliqué durant les années 80 devait se faire en quatre phases. La première phase a finalement été implantée en 1992. La quatrième phase devait être complétée fin 2000 (tarifs douaniers uniformes de 20%) mais sans succès⁴⁷. Ainsi, tous les pays n'avancent pas à la même vitesse. On notera à cet effet, que les petites économies comme celles de Antigua & Barbuda, St.Kitts & Nevis et St.Lucie, contrairement à tous les autres membres du CARICOM, n'ont pas encore mis en place la 3^{ème} étape (tarif maximum applicable de 25 à 20 %) ⁴⁸. Selon un rapport de la CEPAL⁴⁹, les recettes fiscales de ces petites îles dépendent à plus de 50% des droits de douanes.

⁴⁰ The Economist 29/06/ 2000 : *All havens in a storm..*

⁴¹ Caricom Press release, <http://caricom.org/exp/frames2.htm> : 11/08/2000

⁴² <http://www.fatf-gafi.org/pdf/AR2000en.pdf>

⁴³ TULL, Jo-Anne, Building a Competitive Advantage : The Case for Offshore Financial Centers in CARICOM States, *Journal of Eastern Caribbean Studies*, no.4, 1999

⁴⁴ ANTOINE, Rosemarie, The Offshore Financial service sector : Legal Policy Issues on the Path to Development : A legal defense, *Journal of Eastern Caribbean Studies*, No4, Décembre 2001

⁴⁵ KENDALL, Patrick, « Exchange Rate Convergence in CARICOM », *Social & Economic Studies*, Special Issue, 2000.

⁴⁶ KENDALL, Patrick, « Exchange Rate Convergence in CARICOM », *Social & Economic Studies*, Special Issue, 2000.

⁴⁷ NICHOLLS, Shelton & BIRCHWOOD, Anthony & COLTHRUST, Philip & BOODOO, Earl, « The State of and Prospects for the Deepening and Widening of Caribbean Integration », *World Economy*, Septembre 2000. Voir aussi : Secrétariat du CARICOM 1999 : The development of the CARICOM single Economy Market.

⁴⁸ NICHOLLS, Shelton & BIRCHWOOD, Anthony & COLTHRUST, Philip & BOODOO, Earl, « The State of and Prospects for the Deepening and Widening of Caribbean Integration », *World Economy*, Septembre 2000. Voir aussi : Secrétariat du CARICOM 1999 : The development of the CARICOM single Economy Market

⁴⁹ CEPAL, Serie Comercio internacional, no18, Novembre 2000

Finalement, le CARICOM a joué un rôle important de médiateur dans les conflits et les tensions politiques impliquant ses membres. Ce fut le cas en décembre 1997 dans le conflit racial en Guyane, pour les élections en Haïti en mai 2000 mais aussi dans les conflits territoriaux opposant le Belize et le Guatemala et celui opposant la Guyane et le Venezuela. De plus, en mai 2000, le CARICOM a condamné l'initiative américaine visant à expulser Haïti de l'Organisation des États Américains (OAS)⁵⁰. Dernièrement, le CARICOM et les Nations Unies ont signé un accord pour aider à la mise en place d'une Cour de Justice des Caraïbes (CJB)⁵¹.

Le CARICOM et l'Union Européenne

La première réunion ministérielle marquant le début de négociations pour la définition d'un nouvel accord post-Lomé entre l'Union européenne (UE) et les pays du Groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) a eu lieu à Bruxelles le 30 septembre 1998. Ont participé à cette rencontre, les pays du CARIFORUM incluant Haïti et la République dominicaine⁵² et les membres caribéens de l'ACP. Depuis 1975, les relations entre l'Europe et les membres du CARIFORUM sont définies par les quatre conventions successives de Lomé, lesquelles ont légitimé le statut préférentiel accordé traditionnellement au Groupe ACP par l'UE dans sa politique de développement. Il s'agit de la plus vaste – et, pour certains, de la plus « complète et ambitieuse »⁵³ – entente de coopération entre un groupe de pays industrialisés et un groupe de pays en voie de développement. La Convention repose sur « un système de préférences tarifaires facilitant l'accès au marché européen et des fonds de stabilisation des prix dans les secteurs agricole et minier »⁵⁴. Malgré un bilan controversé, la Convention de Lomé demeure pour certains, dans les mots du Premier ministre de la Barbade, « *the most meaningful model of North-South relations ever conceived by man* »⁵⁵ et l'un des derniers remparts pour les pays les plus pauvres contre la mondialisation. Or, tel que le souligne Anne-Marie Mouradian dans un article du *Monde diplomatique*, l'après-Lomé « *devra tenir compte du nouvel ordre économique mondial imposé par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1993 et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui implique la fin des politiques commerciales préférentielles qui formaient jusqu'à présent le socle des accords euro-ACP* »⁵⁶.

Durant la rencontre de septembre 1998, l'UE, prise entre son obligation de respecter les réglementations de l'OMC et son engagement face au Groupe ACP, défendit la position selon laquelle le salut pour les pays ACP passait par l'adaptation aux lois du marché et par l'intégration à l'économie mondiale. Elle entendait également miser désormais davantage, dans ses relations avec les pays ACP, sur l'éradication de la pauvreté, la promotion de la démocratisation et la sensibilisation aux questions environnementales. De son côté, le Groupe ACP, longtemps

⁵⁰ Caricom Press Release, <http://www.caricom.org/expframes2.htm> : Conclusion of the third meeting of COFCOR : 9 mai 2000.

⁵¹ Caricom Press Release <http://www.caricom.org/expframes2.htm> : 20/08/2002)

⁵² Haïti et la République dominicaine ont été inclus dans la Convention de Lomé par l'Union européenne en 1989.

⁵³ Anne-Marie Mouradian, « Menaces sur la Convention de Lomé », *Monde Diplomatique*, (juin 1998), p.7.

⁵⁴ Anne-Marie Mouradian, « Menaces sur la Convention de Lomé », *Monde Diplomatique*, (juin 1998), p.7.

⁵⁵ SELA, « CARIFORUM and the European Union : Relations for the Forthcoming Century », *Integration Bulletin on Latin America and the Caribbean*, n°17 (septembre 1998), <http://sela2.sela.org/WM2/WM10i.asp?menu=2&url=http://www.lanic.utexas.edu/~sela/AA0/EN/menu/boletinInt.htm>

⁵⁶ Anne-Marie Mouradian, *loc. cit.*, p.7.

réfractaire à l'éventualité de la disparition des avantages acquis, demanda qu'un sursis lui soit accordé afin de permettre sa réorganisation. Ces discussions avaient lieu en pleine dispute des bananes. Au début de l'année 1998, l'OMC avait statué que le régime d'importation de bananes était discriminatoire et avait condamné l'UE qui privilégiait les producteurs de bananes ACP. Ce fut une victoire pour les États-Unis qui avaient déposé une plainte avec quatre autres pays latino-américains⁵⁷ auprès de l'OMC contre l'UE au nom de leurs grandes firmes multinationales de bananes. L'Union Européenne a décidé de ne pas en appeler de la décision de l'OMC qui autorisait les États-Unis à lui imposer des sanctions de 191,4 millions de \$US⁵⁸. Au terme de cette réunion, la Commission de Bruxelles proposa l'institution d'un statu quo d'une durée de cinq ans. Selon le commissaire européen chargé des relations avec les pays ACP, M. Joao de Deus Pinheiro, « *Le futur accord, en vigueur de 2000 à 2005, garderait pour l'essentiel les particularités de la convention actuelle, avec certaines améliorations* »⁵⁹.

En juin 2000, un nouvel accord entre l'UE et les pays de l'ACP a été conclu. Cet accord est aussi appelé l'accord de Cotonou⁶⁰. Ce dernier se démarque par un approfondissement des mécanismes de libre échange entre les deux parties. Selon une note périodique de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) : « *Its Main novelty is it will replace Lomé Convention's preferential trade mechanisms with reciprocal free trade between the EU and (probably) most ACP countries after a 20-years transition period.*⁶¹ ». Pour le CARICOM, qui avait déjà un libre accès au marché européen pour les biens, un accord profitable avec l'UE devra, selon la BID, couvrir de nouveaux secteurs : « (...) *far beyond the goods sector in order to be perceived by CARICOM as having any greater value-added than the Lomé Preferences.*⁶² ». Dans un article paru dans la revue *Politique étrangère*, Jean-Pierre Dérisbourg souligne que le nouvel accord, plus compatible avec les règles de l'OMC, comporte des avantages : « *Selon cet accord les Caraïbes bénéficient d'amples préférences commerciales, en particulier pour le sucre, les bananes, le riz et le rhum, de la part de l'UE qui constitue pour elles leur principal marché d'exportations* »⁶³. De plus, l'UE pourrait renforcer ses liens dans la zone : « *Une véritable intégration économique régionale ainsi qu'un accord de partenariat spécifique comportant l'établissement d'une zone de libre échange avec l'Union sont au programme des réunions annuelles du CARIFORUM avec la Commission européenne. De véritables négociations pour y parvenir pourraient démarrer en 2003.*⁶⁴ ». Notons aussi que, les pays de l'ACP considérés comme moins développés comme Haïti ne seraient pas inclus dans l'accord de libéralisation réciproque⁶⁵. Mais au début de l'année 2001, le CARICOM soulignait déjà que la situation réelle était incertaine pour les exportations vers l'UE : « *ACP bananas will have no guaranty of entry into the market in any week*⁶⁶ ». L'association des producteurs de bananes des caraïbes (CBEA) fait aujourd'hui le constat suivant : « *The long dispute over the EU banana import*

⁵⁷ Le Honduras, le Mexique, le Guatemala et l'Équateur.

⁵⁸ Latin American Caribbean & Central America Review, 11 Mai 1999

⁵⁹ Anne-Marie Mouradian, *loc. cit.*, p.7.

⁶⁰ <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvd/r12101.htm>

⁶¹ http://www.iadb.org/int/itd/english/periodic_notes/may02/chapter4.pdf (Note périodique de recherche de la BID de mai 2002 : Special issue on Latin American and Caribbean Economic Relations with the European Union.

⁶² http://www.iadb.org/int/itd/english/periodic_notes/may02/chapter4.pdf (Note périodique de recherche de la BID de mai 2002 : Special issue on Latin American and Caribbean Economic Relations with the European Union.

⁶³ Jean-Pierre Dérisbourg, « l'Amérique latine entre États-Unis et Union Européenne », *Politique étrangère*, no2 Avril-Juin, 2002, p.429-430

⁶⁴ Jean-Pierre Dérisbourg, « l'Amérique latine entre États-Unis et Union Européenne », *Politique étrangère*, no2 Avril-Juin, 2002, p.429-430

⁶⁵ http://www.iadb.org/int/itd/english/periodic_notes/may02/chapter4.pdf (Note périodique de recherche de la BID de mai 2002 : *Special issue on Latin American and Caribbean Economic Relations with the European Union.*

⁶⁶ CARICOM, Press releases, 18 janvier 2001, <http://www.caricom.org.expframes2.htm>

regime is now over. The transitional regime agreed is much less satisfactory for Caribbean growers than those that preceded it. It nevertheless provides a breathing space till the end of 2005. Thereafter the uncertainty remains. For the agreement provides for no support after 2005 except a tariff preference yet to be negotiated- a "tariff-only" regime. »⁶⁷.

Les dissensions avec les États-Unis

La querelle entre les États-Unis et l'UE sur la question des bananes ébranla grandement les pays du CARICOM, ces derniers dépendant dans une large mesure de leur relation privilégiée avec l'UE (surtout pour ce qui est de l'aide au développement). Face à l'intransigeance américaine dans ce dossier (les États-Unis ont décidé récemment d'appliquer des sanctions de façon unilatérale contre le système d'importation de bananes de l'UE⁶⁸, n'étant pas satisfaits des conditions d'application du jugement de l'OMC), et vu le dénouement du conflit en défaveur des pays de l'ACP, les pays du CARICOM menacèrent en 1999 de saborder l'Accord Bridgetown, un accord de partenariat pour la prospérité et la sécurité dans les Caraïbes (Partnership for Prosperity and Security in the Caribbean)⁶⁹ signé par le CARICOM et les États-Unis en mai 1997. Dans cet accord, les États-Unis s'étaient engagés à «*work with all concerned parties to achieve mutually satisfactory marketing arrangements for Caribbean bananas, recognising the critical importance to Caribbean countries of the continued access of Caribbean bananas to the traditional markets of the European Union*»⁷⁰. Ils ont aussi reconnu l'inextricable lien existant entre le commerce, le développement économique, la sécurité et la prospérité dans cette région.

Mais, en mars 2000, le CARICOM, proposait un renforcement de l'accord de Bridgetown de manière à mieux couvrir les éléments suivants dans le cadre du *Partnership for Prosperity and Progress* : une approche conjointe dans la guerre contre le trafic de drogue et des armes à feu, compléter les discussions sur les questions de procédures de déportations qui seraient acceptables pour les deux parties, l'implantation d'un programme de coopération USAID/*Caribbean Regional Strategy* et un programme d'assistance de 5 ans concernant le commerce, les investissements, la diversification économique et le développement d'entreprises⁷¹. La question du trafic de drogue est un élément important pour la politique américaine dans la région. Cependant, selon Knight & Persaud dans un article paru dans *Latin American Politics and Society* fin 2001 : « *CARICOM states would prefer a regional multilateral regime to be negotiated between the United States and the Caribbean Community, one that can be linked to the UN's global antinarcotics strategies* »⁷².

Plusieurs autres sujets de litige ont surgi entre le CARICOM et Washington. Cuba et le projet de loi sur la parité ALENA-IBC (NAFTA-CBI parity) figurent au premier rang de ces sujets de dissension.

⁶⁷ <http://www.cbea.org>

⁶⁸ http://www.caricom.org/pres18_99.htm

⁶⁹ Un accord incluant aussi la coopération en matière de lutte anti-drogue.

⁷⁰ CARICOM, Press releases, 8 mars 1999, http://www.caricom.org/pres18_99.htm

⁷¹ CARICOM, Press releases, 9 mai 2000, <http://www.caricom.org/expframes2.htm> : (Conclusion of The third meeting of COFCOR)

⁷² KNIGHT, W.Andy, Subsidiarity, Regional Governance and the Caribbean Security, *Latin American Politics and Society*, Automne 2001, p.31

Depuis la création de la Commission conjointe CARICOM-Cuba en 1993, plusieurs tentatives de rapprochement avec Cuba ont été entamées. De nombreuses rencontres, portant entre autres sur la participation de Cuba aux négociations entourant la ZLÉA, son intégration au marché caribéen ou encore sur la loi Helms-Burton, ont ponctué les relations entre Cuba et le CARICOM. Notons aussi la participation de Cuba au premier Sommet du CARIFORUM⁷³ tenu du 20 au 22 août 1998 à Santo-Domingo (République dominicaine). Fidel Castro y était l'invité spécial. En plus d'accorder une place à Cuba dans les délibérations sur un éventuel accord post-Lomé, les pays du CARICOM profitèrent de l'occasion pour appuyer l'accès de ce pays au statut d'observateur à l'ACP et exprimèrent leur souhait de le voir intégrer l'Association comme membre dans un avenir proche. Autre rencontre importante : le symposium sur le commerce et l'investissement CARICOM-Cuba qui se tint en Guyane les 20 et 21 novembre 1998. Ce symposium succédait à la cinquième réunion de la Commission conjointe CARICOM-Cuba de Georgetown (Guyane)⁷⁴, réunion qui permit de faire le point sur les progrès obtenus⁷⁵ depuis la quatrième réunion tenue à la Havane en décembre 1997⁷⁶ et de souligner l'ouverture prochaine à la Havane du Bureau du commerce et de l'investissement du CARIFORUM (CARIFORUM Trade and Investment Facilitation Office) prévu pour le début de l'année 1999. Les délégués présents étudièrent par ailleurs une ébauche de traité préférentiel de libre-échange entre le CARICOM et Cuba. Le rapprochement avec Cuba ne va pas sans poser de sérieux problèmes dans les relations avec les États-Unis. Ainsi une loi fut-elle introduite au Congrès en 1997 en vue d'empêcher le CARICOM et le Marché commun centraméricain (MCCA) de permettre à Cuba de joindre leur organisation. La Loi Ros-Lehtinen prévoit la suspension de toute aide non-humanitaire et le retrait des bénéficiaires de l'Initiative du bassin des Caraïbes aux contrevenants. Les deux organisations ont vivement dénoncé cette loi, la jugeant comme violant leur souveraineté. En outre, comme l'ont souligné plusieurs critiques dans le cas de la Loi Helms-Burton, une telle législation contrevient aux normes internationales et pourrait nuire davantage aux relations E.-U./bassin des Caraïbes. «*Given the adverse implications of NAFTA and the ongoing EU/US banana dispute, there is an urgent need to strengthen US/Caribbean trade ties at this time*» diront à ce sujet des ambassadeurs américains, en poste dans différents pays caribéens, dans une lettre envoyée à la députée Ileana Ros-Lehtinen, l'instigatrice de la loi. «*We urge that you become involved in the efforts to ensure swift passage of NAFTA parity legislation*»⁷⁷ ajouteront-ils⁷⁸. La question de Cuba continue

⁷³ C'est dans le cadre de ce Sommet que fut ratifié l'Accord de libre-échange avec la République dominicaine.

⁷⁴ Réunion qui a eu lieu du 18-19 novembre 1998.

⁷⁵ Progrès dans les domaines du commerce, des transports et de la coopération économique.

⁷⁶ Cette quatrième rencontre de la Commission conjointe CARICOM-Cuba, fut l'occasion aussi de célébrer 25 années de liens diplomatiques entre les pays qui devaient plus tard former le CARICOM et Cuba. Elle permit aussi de fixer certaines priorités : « On trade and investment: To guarantee that the CARICOM member states have access to the Cuban market on a more favourable basis than the current one and vice-versa. To establish in Cuba an Office to Facilitate the Private Sector's Regional Trade to give businessmen access to market information and to promote trade and joint ventures between Cuban and CARICOM businessmen. On the development of human resources: To develop the CARICOM/Cuba scholarship programme so that it incorporates some level of shared financing with the CARICOM member states. To introduce a reciprocal programme of study that would enable Cuban students to study in CARICOM institutions. To introduce an orientation programme for students in both sides. On cooperation in agriculture, fishing, natural disasters and meteorology: The CUBA/CARICOM cooperation can be improved with Cuban participation in regional programmes and agencies like PROCICARIBE, the Caribbean Disaster Emergency Response Agency (CDERA) and through collaboration with the Fisheries Assessment and Management Project (CFRAMP). On tourism: Both parties agreed on its importance and the urgent need to advance in this process, especially in the areas of promotion and training» (SELA, *Integration Bulletin on Latin America and the Caribbean*, <http://sela2.sela.org/WN2/WM10i.asp> Un accord de Coopération en matière d'information sur le commerce (Agreement for the Exchange of Trade Information) a été conclu entre le Caribbean Export Development Agency et le Centre for the Promotion of Exports to Cuba (CEPEC).

⁷⁷ Inside U.S. Trade, 22 août 1997

d'être épineuse, car si le pays est finalement devenu le 78^{ème} membre de l'ACP le 14 décembre 2000, son statut serait encore imprécis⁷⁹.

Cette dernière remarque nous amène à un deuxième point de litige entre le CARICOM et les États-Unis : le projet de loi sur la parité ALENA-IBC (NAFTA-CBI parity). Depuis la mise en place de l'ALENA, les pays du bassin des Caraïbes ont demandé sans relâche une parité de traitement. La Banque Interaméricaine de Développement (BID) mentionnait fin 1999 qu'en plus de la distance géographique entre les États-Unis et le Mexique, l'ALENA désavantageait les pays du CBI : « *the additional advantages under NAFTA have clearly tipped the balance of incentives toward Mexico and away from the poorer CBI.* »⁸⁰.

En juin 1997, le gouvernement Clinton proposa d'accorder la parité ALENA à l'Initiative du bassin des Caraïbes⁸¹ et soumit à cet effet une nouvelle législation au Congrès américain. Cette dernière envisagerait l'application du United-States-Caribbean Basin Trade Enhancement Act (CSTEA)⁸². La proposition du gouvernement Clinton prévoyait accorder le statut de parité ALENA (NAFTA parity status) « *to virtually all imports from a CBI participating country through September 30, 2005, or when a CBI country forms a free trade relationship with the United States, whichever comes first. Duty-free status would be on the same terms as granted to imports from Mexico for that period* »⁸³. Malgré les pressions de l'administration Clinton, la proposition a longtemps été bloquée par le Congrès.

Finalement en mai 2000, l'accord CBTPA (US-Caribbean Basin Trade Partnership Act) ou nouveau CBI est signé⁸⁴. Cet accord ne serait cependant pas aussi avantageux que l'ALENA tout en étant conditionnel, pour le pays signataire, à une participation à la ZLEA comme le souligne Pantojas Garcia dans un article édité dans *Latin American Politics and Society* en 2001 car : « *Yet, this measure still falls short on the full NAFTA parity that was sought. The "NAFTAlike" treatment is extended to some products until 2008, and is offered to CBI beneficiary countries willing to prepare to become a party to the FTA* »⁸⁵. De plus, comme le souligne un rapport de la BID en 2001, le CBTPA : « *covers all products except sugar and other agricultural goods* »⁸⁶. Les avantages du nouveau CBI concerneraient plus le développement ou le renforcement d'industries légères de type *Maquiladoras* dans le secteur du vêtement ou de la maroquinerie (*garment industry*). Ce serait

⁷⁸ Inside U.S. Trade, 22 août 1997

⁷⁹ http://www.iadb.org/int/itd/english/periodic_notes/may02/chapter4.pdf

(Note périodique de recherche de la BID de mai 2002 : *Special issue on Latin American and Caribbean Economic Relations with the European Union*.)

⁸⁰ OJEDA, Raul Hinijosa & McCleery, K.Robert, « Why Rebuilding the Caribbean Requires NAFTA Parity for the CBI countries : Towards a "Win-Win Strategy" », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, no9, Septembre – Décembre 1999

⁸¹ <http://sela2.sela.org/WM2/WM10i.asp?menu=2&url=http://www.lanic.utexas.edu/~sela/AA2K/EN/antena/engantena.htm>

⁸² http://www.state.gov/www/policy_remarks/1999/990323_larson_cbtea.html et <http://finance.senate.gov/6-16cbim.htm>

⁸³ SELA, *Antenna to the United States*, n°37 (juin 1997),

<http://sela2.sela.org/WM2/WM10i.asp?menu=2&url=http://www.lanic.utexas.edu/~sela/AA2K/EN/antena/engantena1.htm>

⁸⁴ <http://www.ustr.gov/reports/2002cbi-final.pdf>

⁸⁵ PANTOJAS-GARCIA, Emilio, « Trade Liberalization and Peripheral Postindustrialization in the Caribbean », *Latin American Politics and Society*, Automne 2001, p.72

⁸⁶ LEON, René & Xirinachs, José Manuel, « The New Caribbean Basin Initiative : Impact and Opportunities », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, No13, Janvier-Avril, 2001, p.113-125

principalement les pays du Marché Commun Centre Américain (MCCA) et la République Dominicaine qui risqueraient de profiter du nouveau traité et non directement les pays du CARICOM d'après de récents rapports de la BID⁸⁷.

Le rapprochement avec d'autres pays

Cuba n'est pas le seul pays avec lequel la Communauté a tenté de se rapprocher. Le CARICOM a fait des tentatives de rapprochement avec le Canada, l'Afrique du Sud, le Japon, l'Espagne, le Chili pour ne nommer que ces pays. En ce qui a trait aux relations avec le Canada, la neuvième réunion du Comité conjoint CARICOM-Canada sur le commerce et l'économie (CARCIOM/Canada Joint Trade and Economic Committee (JTEC)) s'est tenue à Georgetown (Guyane) le 19 février 1998. Cette réunion eut lieu avec comme arrière plan le Sommet des Amériques à venir et la récente expansion du CARIBCAN (le méthanol et les huiles lubrifiantes ayant été ajoutés à la liste des produits). À l'agenda des discussions, notons la participation du CARICOM à la ZLÉA, les programmes de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), les réformes institutionnelles en cours au sein du CARICOM et les questions de politique et de sécurité concernant l'Hémisphère. A l'occasion du Sommet Canada-CARICOM tenu le 19 janvier 2001 à Montego Bay, l'annonce d'une amorce de discussion en vue de négocier un accord de libre échange Canada-CARICOM a été faite⁸⁸.

Une mission du CARICOM menée par la Grenade est partie pour l'Afrique du Sud durant l'année 1998. Par ailleurs, novembre 1999 fut marquée par la septième Consultation CARICOM-Japon. On y discuta de coopération économique et technique et d'échanges culturels. Ce dialogue Japon-CARICOM existerait depuis 1993. En outre, Port of Spain a été le théâtre d'une rencontre avec l'Espagne en octobre 1999. Étaient présents les délégués du CARICOM, du SELA et de l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI). Les discussions de cette rencontre portèrent sur le thème suivant : «Spain and the Caribbean : Towards A New Dynamism». Enfin, le Chili et le CARICOM ont réaffirmé leur volonté de renforcer les liens politiques, économiques, commerciaux et culturels lors d'une réunion le 17 avril 1998 qui a précédé de peu le Sommet des Amériques à Santiago au Chili. Finalement, les îles Caymans sont devenues membre associé au CARICOM en mai 2002⁸⁹.

Lexique

⁸⁷ LEON, René & Xirinachs, José Manuel, « The New Caribbean Basin Initiative : Impact and Opportunities », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, No13, Janvier-Avril, 2001, p.114

et voir aussi GITLI, Edouardo & ARCE, Randall, « The transformation of the Caribbean Basin countries with respect to NAFTA : The Garment Industry », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, no4, Mai-Août 2000.

⁸⁸ <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/caricom-fr.asp>

⁸⁹ Caricom Press Release, <http://www.caricom.org/expframes2.htm>, 16/05/2002

CARIFORUM : il est intégré par les États caribéens bénéficiaires de la convention de Lomé IV, i.e. les membres du CARICOM, Haïti et la République dominicaine (ces deux derniers pays sont membres depuis 1989).

Convention de Lomé : établie en 1975 à Lomé et modifiée à quatre reprises par la suite, elle permet aux nations caribéennes signataires (le CARIFORUM) la libre entrée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne de la majorité de leurs produits. Ils bénéficient également de l'aide financière de l'Europe pour leurs projets de développement.

CARIBCAN (Caribbean-Canada Trade Agreement)⁹⁰

Accord préférentiel entre le Canada et Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, le Belize, les Îles Vierges, le Costa Rica, la Dominique, la République dominicaine, le Salvador, la Grenade, le Guatemala, la Guyane, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, Montserrat, les Antilles néerlandaises, le Nicaragua, le Panama, St-Kitts-et-Nevis, Ste-Lucie, St-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et Turks-et-Caicos. Il est entré en vigueur en juin 1986. Il vise à faciliter les échanges commerciaux, l'assistance au développement et la coopération industrielle entre le Canada et les pays du Commonwealth caribéen.

⁹⁰ <http://www.ccr-aadrc.gc.ca/E/pub/cm/d1145ed/d1145ed.html>

Dates importantes

1958	Création de la Fédération des Indes Occidentales
1962	Dissolution de la Fédération des Indes Occidentales
1963	Convention de Yaoundé (ancêtre de la Convention de Lomé)
Juillet 1965	Traité de Dickenson Bay établissant le CARIFTA
1966	Création de la West Indies Association (WISA)
1968	Traité d'Antigua
1968	Création du Eastern Caribbean Common Market (ECCM)
Mai 1968	Création du Secrétariat régional du Commonwealth caribéen
Octobre 1969	Création de la Banque caribéenne de développement (Caribbean Development Bank (CDB))
1er août 1973	Traité de Chaguaramas établissant le CARICOM
1975	Première Convention de Lomé
1976	Création de la Compagnie naval multinationale des Caraïbes (Naviera Multinacional del Caribe (NAMUCAR)) incluant le Mexique et le Venezuela
18 juin 1981	Traité de Basseterre établissant l'Organisation des États de la Caraïbes orientale (OECS)
Mai 1982	Présentation du programme de l'Initiative du bassin des Caraïbes par le Président des États-Unis, Ronald Reagan
4 juillet 1983	Les Bahamas se joignent au CARICOM
Juillet 1983	Adoption du <i>Caribbean Basin Economic Recovery Act</i> par le Congrès américain
Juin 1986	Accord CARIBCAN
1989	Inclusion, par l'Union européenne, de la République dominicaine et d'Haïti à la Convention de Lomé
1990	Amendement au <i>Caribbean Basin Economic Recovery Act</i>
1991	Les Îles Vierges et Turks-et-Caïcos deviennent des membres associés du CARICOM et 12 autres membres obtiennent le statut d'observateurs
13 octobre 1992	Accord de libre-échange entre le Venezuela et le CARICOM
1993	Établissement de la Commission conjointe CARICOM-Cuba
24 juillet 1994	Création de l'Association des États de la Caraïbe (Association of the Caribbean States (ACS))
24 juillet 1994	Accord de libre-échange entre la Colombie et le CARICOM
4 juillet 1995	Le Suriname devient le 14 ^e membre du CARICOM
27-29 mai 1996	Inauguration de l'Assemblée des parlementaires de la Communauté du bassin des Caraïbes
1997	Création du Caribbean Regional Negotiating Machinery for International Economic Negotiations (RNM)
1997	Proposition par le gouvernement américain du CBI-NAFTA parity
1997	Création d'un programme de diversification économique pour la Caraïbe par le gouvernement américain (Caribbean Economic Diversification Program)
Mai 1997	Accord Bridgetown
1997	Loi Ros-Lehtinen
1 ^{er} juillet 1997	Accord sur la sécurité sociale

4 juillet 1997	Commencement du processus de redéfinition des organes et institutions du CARICOM
Juillet 1997	Adoption du Protocole II amendant le Traité de Chaguamaras
22 septembre 1997	Réunion du CARICOM-US Trade and Investment Council (TIC) sur la question des bananes
13 novembre 1997	Accord spécial de coopération entre l'Association des États de la Caraïbe (Association of the Caribbean States (ACS)) et le CARICOM
1er juin 1998	Extension de l'Accord de libre-échange entre la Colombie et le CARICOM
22 août 1998	Accord de libre-échange entre la République dominicaine et le CARICOM
18-19 novembre 1998	Cinquième réunion de la Commission conjointe CARICOM-Cuba
20-21 novembre 1998	Symposium Cuba-CARICOM
19 février 1998	Neuvième rencontre du Joint Trade and Economic Committee (JTECH) CARICOM-Canada
1998	Mission du CARICOM menée par la Grenade en Afrique du Sud
1998	Expansion de l'Accord CARIBCAN entre le CARICOM et le Canada
1999	Le CARICOM menace de révoquer l'Accord de Bridgetown
1999	Caribbean Basin Trade Enhancement Act
Mars 2000	Le CARICOM approuve un renforcement de l'Accord de Bridgetown dans le cadre du Partnership for Prosperity and Progress
Mai 2000	Caribbean Basin Trade Partnership Act
23 Juin 2000	Signature d'un nouvel accord de coopération et de partenariat entre les pays ACP et l'UE.
Mai 2002	Les îles Caymans deviennent membre associé au CARICOM
2008	Fin des tarifs préférentiels du nouveau CBI ou CBTPA

Le Marché commun de la Communauté du bassin des Caraïbes

Instruments juridiques :

- Traité constitutif de la Communauté du bassin des Caraïbes (Traité Chaguaramas) (signé le 4 juillet 1973 et ratifié le 1er août 1973)
- Annexe sur le Marché commun

Structures Institutionnelles :

1) Conférence des Chefs de gouvernement (organe suprême)

2) Conseil du Marché commun (organe exécutif)

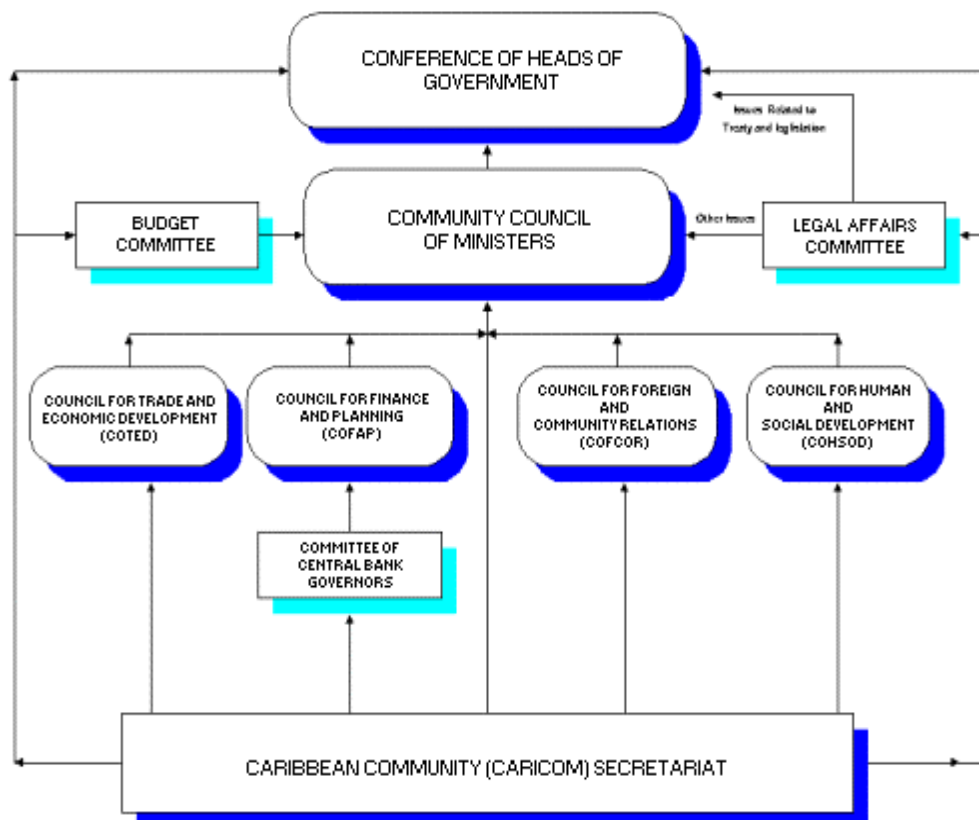
Comités de politiques sectorielles

3) Institutions associées :

- Banque de développement des Caraïbes (CDB)
- Conseil des examens
- Conseil météorologiques
- Conseil de l'éducation légale
- Université des Indes Occidentales
- Organisation des États de la Caraïbe orientale

4) Secrétariat général du CARICOM (organe technique)

FUNCTIONAL RELATIONSHIP OF THE ORGANS AND BODIES OF THE CARIBBEAN COMMUNITY



référence : <http://www.caricom.org/comstrgf.htm>

Annexe

L'initiative du Bassin des Caraïbes

I) The Caribbean Basin Economy Recovery Act (CBERA) of 1983

Among the legislative elements entered into force on January 1, 1984, there was:

- Duty free entry to the United States for a broad range of eligible products from qualifying CBI beneficiaries. Products excluded of this benefit are: most textile apparel; canned tuna; petroleum; most footwear; certain leather, rubber or plastic clothes; luggage, handbags, and flat goods; and certain watches and watch parts from communist countries.
- To be eligible for duty-free treatment the articles must meet the following requirements:
 - be imported directly from a beneficiary country.
 - at least 35% of the cost or value of the article must be attributable to direct costs of processing in one or more beneficiary countries (US -- origin materials may comprise 15 percentage points of the 35, leaving 20% of the value to be added in a CBI country).
 - any product made with foreign materials must constitute a "new and different article of commerce" as compared to the original materials, as defined by the US Customs Service.
- As of January 1991, 23 countries and territories have been granted CBI status, Honduras among them. six other countries are eligible but have not formally requested designation.

In 1986, a special CBI textile program established by executive decree allows CBI countries to negotiate Guaranteed Access Levels (GAL's) with the United States in order to ensure access to the US market for textile products assembled from fabric formed and cut in the U.S.A. Furthermore, CBI beneficiary countries that have signed a Tax Information Exchange Agreement (TIEA) with the United States (done recently by Honduras) are eligible for below market rate financing for eligible projects through a 1986 amendment to Section 936 of the US Tax Code. Also, US executives can claim a tax deduction on convention expenses assumed in CBI beneficiary countries that have signed a TIEA.

II) The Caribbean Basin Economic Recovery Expansion Act (CBEREA) of 1990

On August 20, 1990, President Bush signed into law the Customs and Trade Act of 1990, which includes the CBI II. Its central aspect is the establishment of a permanent CBI program. The following are the amendments to the original CBI legislation:

- Permanency of the CBI. Repeal of the 1995 termination date for CBI
- Tariff Duty Cut on Leather. Duty reduced for certain leather-related products, including handbags, luggage, flat goods, work gloves, and wearing apparel, but excluding footwear.
- Worker's Rights. Worker's rights criteria for CBI is harmonized with the Generalized System of Preferences (GSP) criteria for worker's rights protection.
- Reporting Requirement. The President shall submit a report on CBI operations to Congress every three years, beginning in October 1993.
- Treatment of Articles Produced in Puerto Rico. Duty-free treatment is granted for articles produced in Puerto Rico and further processed in a CBI beneficiary country and imported directly into the United States from the CBI country.

CBI in the Eastern Caribbean and Belize. Sense of Congress that special efforts, including development of agricultural infrastructure in the countries, should be undertaken to improve CBI utilization in the Eastern Caribbean and Belize

III) The Caribbean Basin Trade Partnership Act (CBTPA) of 2000

The Caribbean Basin Trade partnership Act (Title II of the Trade and Development Act of 2000, Pub. L. No. 106- 200) (CBTPA) expands the trade benefits available to Caribbean and Central American countries under the Caribbean Basin Economic Recovery Act (CBERA). The CBTPA reduces or eliminates tariffs and eliminates quantitative restrictions on certain products that previously were not eligible for preferential treatment under the CBERA. The enhanced trade benefits provided by the CBTPA are available to imports of eligible products from countries that (1) are designated as "CBTPA beneficiary countries," and (2) have implemented and follow, or are making substantial progress toward implementing and following, certain customs procedures, drawn from Chapter 5 of the North American Free Trade Agreement, that allow U.S. Customs to verify the origin of the products. On October 2, 2000, the President designated all 24 current beneficiaries under the CBERA as "CBTPA beneficiary countries." Proclamation 7351 delegated to the United States Trade Representative (USTR) the authority to determine whether the designated CBTPA beneficiary countries have implemented and follow, or are making substantial progress toward implementing and following, the customs procedures required by the CBTPA. The President directed the USTR to announce any such determinations in the Federal Register and to implement any such determinations in the Harmonized Tariff Schedule (HTS). Based on information and commitments received from beneficiary countries to date, I have determined that Belize, Costa Rica, Dominican Republic, El Salvador, Guatemala, Haiti, Honduras, Jamaica, Nicaragua, and Panama have implemented and follow, or are making substantial progress toward implementing and following, the customs procedures required by the CBTPA. Accordingly, pursuant to the authority vested in the USTR by Proclamation 7351, the HTS is modified as provided in Proclamation 7351 and as specified in the Annex to this notice, effective with respect to articles entered, or withdrawn from warehouse, on or after October 2, 2000. The USTR will publish additional notices in the Federal Register announcing any determinations that other CBTPA beneficiary countries have satisfied the required customs procedures.

Sites internet utiles

Site officiel de la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM)

<http://www.caricom.org>

Association des États de la Caraïbe (AEC)

<http://www.acs-aec.org/>

Organisation des États de la Caraïbe orientale (Organization of Eastern Caribbean States (OECS))

<http://www.caribisles.org>

Le Secrétariat du groupe des États Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)

<http://www.acpsec.org>

CARICOM – Information Network

<http://www.caribrnm.net/>

The University of the West Indies (Mona Campus)

<http://www.uwimona.edu.jm>

Université de la Floride

<http://www.usf.edu/~lacs/index.html>

- Caribbean Studies Association

<http://w3.usf.edu/~csn>

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

<http://www.eclac.cl/>

Sistema Económico Latinoamericano (SELA)

<http://www.sela.org>

<http://www.lanic.utexas.edu/~sela>

Association latino-américaine d'intégration (ALADI)

<http://www.aladi.org/>

Système d'information du commerce extérieur (SICE) de l'Organisation des États américains (OEA)

<http://www.sice.oas.org>

Textes des accords économiques concernant la Communauté du bassin des Caraïbes

<http://www.sice.oas.org/tradee.stm>

Pour les protocoles modificateurs du Traité de Chaguaramas

Protocole VII www.sice.oas.org/trade/ccme/protoc7a.asp

Protocole VI www.sice.oas.org/trade/ccme/PROTOC6.asp

Protocole V www.sice.oas.org/trade/ccme/protoc5.stm

Protocole IV www.sice.oas.org/trade/ccme/protoc4.asp

Protocole III www.sice.oas.org/trade/ccme/PROTOC3a.asp

Protocole II www.sice.oas.org/trade/ccme/PROTOCOL2.STM

Trade and Integration Arrangements in the Americas : An Analytical Compendium

<http://www.sice.oas.org/cp061096/english/section1.asp>

Caribbean Export Development Agency

<http://www.carib-export.com>

Caribbean Development Bank

<http://www.caribank.org/>

Caribbean Association of Industry and Commerce (CAIC)

<http://www.trinidad.net.caic>

Caribbean Banana Exporters Association (CBEA)

<http://www.cbea.org/>
Caribbean/Latin American Action (C/LAA)
<http://www.latan.vfl.edu/>

Caribbean Center for Developmental Administration (CARICAD)

<http://caricad.org>
Trade Point Port of Spain
<http://www.tradetnt.com>

Pour une information succincte sur les accords économiques concernant le CARICOM
<http://sice.oas.org/tradee.asp>

Pour en savoir plus...

Pour des informations sur l'influence du Commonwealth et le rôle de la Grande-Bretagne:

- Arnold, Guy. *Economic Co-operation in the Commonwealth*. Oxford : Pergamon Press, 1967.
- Hall, H. Ducan. *Commonwealth: A History of the British Commonwealth of Nations*. London : Van Nostrand Reinhold, 1971.

Pour des informations concernant la période des années 80 du CARICOM et l'Initiative du bassin des Caraïbes :

a) Sur la période des années 80 du CARICOM :

- Inter-American Development Bank. *Ten Years of Caricom*. Georgetown, Guyana : 1983.
- Inter-American Development Bank. *Economic and Social Progress in Latin America : Economic Integration, 1984*. Washington : 1984.
- Caribbean Community Secretariat. *Report of the Secretary General of the Caribbean Community, 1985*. Georgetown, Guyana : 1986.
- Margain, Eduardo. *Development Challenges and Cooperation in the Commonwealth Caribbean*. Washington : Inter-American Development Bank, 1983.
- Payne, Anthony et Sutton, Paul éd. *Dependency Under Challenge : The Political Economy of the Commonwealth Caribbean*. London : Butler and Tanner, 1984.
- Secretariat du CARICOM. *The Caribbean Community in the 1980s : Report by a group of Caribbean Experts*. Georgetown : CARICOM Secretariat, 1981.

b) Sur l'Initiative du bassin des Caraïbes

- Le guide annuel sur l'Initiative du bassin des Caraïbes du département du Commerce des E.-U.
- *Background on the Caribbean Basin Initiative* (1982) du département d'État des E.-U.
- United States. International Trade Commission. *Annual Report on the Impact of the Caribbean Basin Economic Recovery Act on U.S. Industries and Consumers : First Report, 1984-1985*. Washington : Septembre 1986.
- Abrams, Elliot. « CBI and the U.S. National Interest ». *Department of State Bulletin*, (avril 1986), p.84-89.
- Pastor, Robert. « Sinking in the Caribbean Basin ». *Foreign Affairs*, vol. 60, n°5 (été 1982), p.1038-1058.
- « The Reagan Caribbean Basin Initiative, Pro and Con ». *Congressional Digest*, vol.62, n°3 (mars 1983), p.69-96.
- Raymond, Nicolas. « Caribbean Basin Revisited ». *Editorial Research Reports*, vol.1, n°5 (février 1985), p.83-100.
- United States. Congress. 98th, 1st Session. House of Representatives. Committee on Ways and Means. *Caribbean Basin Economic Recovery*. Washington : GPO, 1983.
- United States. Congress. 99th, 2^d Session. House of Representative. Committee on Ways and Means. Subcommittee on Oversight. *Review of the Impact and Effectiveness of the Caribbean Basin Initiative*. (Hearings). Washington : GPO, 1986.
- U.S. International Trade Commission. *Caribbean Basin Economic ~ Recovery Act: Impact on U.S. Industries and Consumers*. Tenth Annual Report. Washington, D.C.: USITC, September 1995.
- Grant, Cedric, US-Caribbean relations, *Foreign Policy in Focus*, no19, Juillet 2000
- Leon, René & Xirinachs, José Manuel, « The New Caribbean Basin Initiative : Impact and Opportunities », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, No13, Janvier-Avril, 2001

Pour des informations plus récentes consulter :

- *Annual Report to the Secretary General of the CARICOM*, publié annuellement par le Secrétariat de la CARICOM
- La rubrique *Information Services* du site internet officiel du CARICOM (<http://www.caricom.org/infoservices.htm>)

Pour de l'information sur les relations Canada-CARICOM

- HARR, Jerry, BRYAN, Anthony, *Canadian-Caribbean relations in transition : trade, sustainable development, and security*, Macmillian, St Martin, 1999

Pour des informations statistiques consulter :

- *Annual Report to the Secretary General of the CARICOM*, publié annuellement par le Secrétariat du CARICOM
- *CDB's Annual Report*, publié par la Banque caribéenne de développement <http://www.caribank.org/share/www-site/publications.nsf/pages/AR>
- Le site officiel du CARICOM (<http://www.caricom.org/statistics/tpubtoc.htm>)

Pour se tenir à jour :

- Latin American Newsletter (Caribbean and Central American Report) <http://www.latinnews.com>

Revue spécifiquement sur les Caraïbes :

- Journal of Eastern Caribbean Studies
- Social & Economic Affairs
- Caribbean Affairs

Pour des informations sur la question de l'Union européenne et le groupe des pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)

- Carol Cosgrove et Pierre-Henri Laurent. « The Unique Relationship : the European Community and the ACP », in *The External Relations of the European Community. The International Response to 1992*, sous la direction de John Redmond, Londres : St. Martin's Press, 1992.
- Commission européenne. *Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XIe siècle. Défis et options pour un nouveau partenariat*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996.
- Gemdev. *La Convention de Lomé en questions*. Paris : Karthala, 1998.
- Jean-Pierre Derisbourg, « L'Amérique latine entre États-Unis et Union Européenne », *Politique Étrangère*, Avril-Juin 2002.

Bibliographie de l'INTAL et autres articles sur le CARICOM

- ANTOINE, Rosemarie, The Offshore Financial service sector : Legal Policy Issues on the Path to Development : A legal defense, *Journal of Eastern Caribbean Studies*, No4, Décembre 2001
- BLACKMAN, Courtney N. "Towards a Caribbean Monetary Union: is it the next step to economic development?". *Caribbean Affairs*, Second Quarter, 1988, pp. 56 y ss.
- BLAKE, Byron W. "Production Integration: Scope, Limitations and Prospects in CARICOM" en *Ten Years of CARICOM*. Washington D.C. : International Development Bank. 1984.
- BOXILL, Ian . "Ideology and Caribbean Integration", Consortium Graduate School of Social Sciences, Mona Campus, Jamaica.
- BRYAN, Anthony T. "The CARICOM and Latin American Integration Experiences: Observations on Theoretical Origins, and Comparative Performance" en *Ten Years of CARICOM*. Washington D.C. : International Development Bank. 1984.
- CARRINGTON, Edwin. "The Record of CARICOM/ACP-EEC Relations: A first Look at Some of the Development Relevant to a case Study in the Community's External Relations" en *Ten Years of CARICOM*. Washington D.C. : International Development Bank. 1984.
- CARRINGTON, Edwin. "Relaciones de la Comunidad del Caribe con la CEE". *Integración Latinoamericana* N° 95, pp. 33 y ss. BID-INTAL, octubre de 1984.
- Dundas, Carl W. "Ensayos acerca del Derecho y la Práctica del CARICOM". *Integración Latinoamericana* N° 44. BID-INTAL, marzo de 1980.
- CARRINGTON, Edwin. "Las empresas conjuntas en la Comunidad del Caribe". *Integración Latinoamericana*, pp. 16 y ss. BID-INTAL, noviembre de 1977.
- EMMANUEL, Patrick A.M. "Community Within a Community: the OECS Countries" en *Ten Years of CARICOM*. Washington D.C. : Inter-American Development Bank. 1984.
- EMTAGE, Steve E. "Notes on the Role of Financial Cooperation in the Integration Process" en *Ten Years of CARICOM*. Washington D.C. : Inter-American Development Bank. 1984.
- ECHEGARAY SIMONET, Alfredo. *Evolución y perspectiva de la cooperación financiera en América Latina*. Buenos Aires : BID-INTAL. 1982.
- GALLANI CUBARRUBIA, José Luis. "Venezuela en la Asociación de Estados del Caribe-AEC" en Giacalone, Rita (ed.): *Venezuela en la integración regional: mapa tentativo de sus perspectivas*, Caracas : Nueva Sociedad. 1997.
- GEISER, Hans J. "La Convención de Lomé y la Integración del Caribe: una primera evaluación". *Integración Latinoamericana*, junio de 1976, pág. 31 y ss.
- GEISER, Hans J, ALLEYNE, Pamela y GAJRAJ, Carroll. *Legal Problems of Caribbean Integration*, 1976, Sijthoff, Leyden, Institute of International
- GILL, Henry. "CARICOM: origen, objetivos y perspectivas de integración en el Caribe", *Integración Latinoamericana* N° 191, p. 37. BID-INTAL, julio 1993.
- GITLI, Edouardo & ARCE, Randall, « The transformation of the Caribbean Basin countries with respect to NAFTA : The Garment Industry », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, no4, Mai-Août 2000.
- ISAACS, B.O. "The Common External Tariff of the Caribbean Common Market". CARICOM Bulletin N° 2, March 1979.
- KENDALL, Patrick, « Exchange Rate Convergence in CARICOM », *Social & Economic Studies*, Special Issue, 2000.

- KNIGHT, W. Andy, Subsidiarity, « Regional Governance and the Caribbean Security », *Latin American Politics and Society*, Automne 2001
- LEON, René & Xirinachs, José Manuel, « The New Caribbean Basin Initiative : Impact and Opportunities », *Integration & Trade Journal*, IDB-INTAL, No13, Janvier-Avril, 2001
- LESTRADE, Swinburne. "The Less Developed Countries within CARICOM: The Past Decade and The Next" en *Ten Years of CARICOM*. Washington D.C. : Inter-American Development Bank. 1984.
- LEWIS, Vaughan A. "Problemas y Posibilidades de la Comunidad del Caribe". *Nueva Sociedad*, pp. 52 y ss. Enero-febrero 1977.
- LEWIS, Vaughan A. "Some perspectives on Caribbean Community Integration". *Caribbean Affairs*, First Quarter, pp. 85 y ss. 1988.
- LIVERPOOL, Nicholas. "La ley como instrumento armonizador en el proceso de integración en el Caribe". *Integración Latinoamericana* N° 92, pp. 38 y ss. BID-INTAL, julio de 1984.
- NICHOLLS, Shelton & BIRCHWOOD, Anthony & COLTHRUST, Philip & BOODOO, Earl, « The State of and Prospects for the Deepening and Widening of Caribbean Integration », *World Economy*, Septiembre 2000
- MARGAIN, Eduardo. "Development Challenges and Cooperation in the Caribbean Community", prepared for the Center for Political Studies/Institute for Social Research, University of Michigan, March 1983. Banco Interamericano de Desarrollo, Subgerencia de Integración.
- MCINTYRE, Arnold, « CARICOM at WTO », *Social and Economic Studies*, 49 :1 , 2000
- OJEDA, Raul Hinijosa & McCleery, K.Robert, « Why "Rebuilding the Caribbean Requires NAFTA Parity for the CBI countries : Towards a "Win-Win Strategy" », *Integration & trade Journal*, IDB-INTAL, no9, Septiembre –Décembre 1999
- PANTOJAS-GARCIA, Emilio, « Trade Liberalization and Peripheral Postindustrialization in the Caribbean », *Latin American Politics and Society*, Automne 2001
- PEREZ, Carlos Andrés. "The Venezuelan CARICOM Relationship". *Caribbean Affairs*, Third Quarter, 1991, pp. 8 y ss.
- RAINFORD, Roderick G. "El proceso de adopción de decisiones y la estructura institucional de la Comunidad del Caribe". *Integración Latinoamericana* N° 91, pp. 21 y ss. BID-INTAL, junio de 1984.
- RAINFORD, Roderick G. "Some reflections on lessons to be learnt from economic cooperation in the Caribbean Community and Common Market". Paper prepared for the meeting of the Working Party of the South Commission, 22-24 october 1988.
- SERBIN, Andres, « El Caribe y la integracion continental », *Nueva Sociedad*, Juillet-Août 1999.
- TULL, Jo-Anne, « Building a Competitive Advantage : The Case for Offshore Financial Centers in caricom States », *Journal of Eastern Caribbean Studies*, no.4, 1999